

# APPARITION DE LA DÉONTOLOGIE

## I. CARACTÉRISTIQUES D'UNE PROFESSION

---

D'après Sinclair (1996 canadien anglophone qui réfléchit aux codes de déontologies et de pratiques en général dans « Pratiques déontologiques en psychologie » Dana Castro et Marie Santiago-Delefosse Editions Hommes et perspectives), les caractéristiques d'une profession sont les suivantes:

- individuellement et collectivement, les membres rendent service au public et à la société.
- les membres possèdent un bagage étendu et systématique de connaissances générales et d'habiletés qui requièrent une formation longue et difficile, une pratique approfondie, et une formation continue.
- les membres développent et font la promotion d'un code de déontologie et agissent en accord avec ce code.
- Les membres fonctionnent comme une communauté qui:

↪ *contrôle l'admission*

↪ *forme les nouveaux membres*

↪ *introduit les nouveaux membres aux attitudes, valeurs et pratiques habituelles de la communauté.*

↪ *régularise et surveille les activités professionnelles des membres.*

↪ *développe son champ de connaissances et d'applications*

- les membres sont responsables et prêts à soumettre leurs activités à l'œil scrutateur de leur propre communauté et de la société en général.

Lorsque cette profession désire s'organiser ou se réguler, prouver à la société qu'elle désire rendre publique ses règles de fonctionnement et de conduite, elles tentent de produire des règles communes qui vont devenir des pratiques professionnelles, puis par réglementation aboutir à un code de déontologie.

De nombreuses critiques portent sur la fonction essentiellement de relations publiques de l'instauration de ces codes, apparence de l'amélioration des pratiques professionnelles.

## II. HISTORIQUE DE LA DÉONTOLOGIE

---

Historiquement, le premier texte prouvant la préoccupation d'énoncer des règles régulant les comportements est le « code d'Hammourabi » en l'an 2000 avant JC ; ce texte reflète les valeurs et la culture égyptienne de l'époque et décrit les règles concernant par exemple tenancier de bar ou praticien médical. Pour l'anecdote, la sanction contre le praticien, qui aurait tué un patient au cours d'une intervention chirurgicale pour éliminer un abcès, était de lui couper la main.

Concernant le serment d'Hippocrate, ce texte a vraisemblablement été écrit par un membre de la guilde de praticiens médicaux, qui utilisait ce serment comme rite initiatique à la profession. Ce serment est la première tentative d'autorégulation d'une profession.

Ce serment annonce déjà le principe de non-bienfaisance, de compétence, de secret, et d'éviter les relations sexuelles avec le patient. Des problèmes éthiques comme l'avortement, l'euthanasie et l'aide au suicide sont de même posés.

### III. LES FORMES DE CODE

---

Toujours d'après Sinclair 1996 (dans « Pratiques déontologiques en psychologie » Dana Castro et Marie Santiago-Delefosse Editions Hommes et perspectives), il existe plusieurs formes de codes :

#### III.1. Code de déontologie ou de pratique :

Il se réfère aux larges principes généraux déterminant les valeurs et la vision d'une société particulière. Les principes généraux sont souvent présentés comme des aspirations.

#### III.2. Code de conduite :

Il se réfère à des normes et à des règles explicites. Ainsi l'application est vérifiée plus aisément.

#### III.3. Code de comportement :

Les règles explicitent en plus des buts, les moyens utilisés de manière précise ; comportements et actions couvrant un maximum de situations.

Les codes « purs » sont rares et sont souvent un mélange de valeurs, de principes, de normes et de règles.

### IV. CRITÈRES DE DÉVELOPPEMENT D'UN CODE

---

Dans « Pratiques déontologiques en psychologie » Dana Castro et Marie Santiago-Delefosse Editions Hommes et perspectives est apporté par Hobbs en 1948 pour tenter d'élaborer un code de déontologie pour les psychologues en Amérique du Nord des critères de développement d'un code de déontologie :

- ❑ Le code doit être une expression de la pratique la plus conforme à la déontologie dans le champ de la psychologie
- ❑ Le code devrait être développé empiriquement
- ❑ Le code devrait refléter les systèmes explicites de valeur et dénoter les pratiques courantes dans des situations particulières.
- ❑ Il devrait y avoir la participation la plus grande possible de la part des psychologues concernés.
- ❑ Le code devrait être formulé en des termes très spécifiques.
- ❑ Le code devrait fournir adéquatement toutes les situations importantes et les relations que l'on retrouve dans le travail des psychologues.
- ❑ Le code devrait répondre aux besoins particuliers des individus qui travaillent dans les différents domaines de la psychologie.
- ❑ Le code devrait être formulé de façon à être compréhensible à des non-psychologues.

- Le code devrait aider le psychologue individuel à clarifier les relations devant exister entre ses normes de conduite personnelle et professionnelle.
- Le code devrait être écrit dans un langage simple et plein de dignité.
- On devrait prévoir comment se fera la révision du code.
- Le code devrait être adopté, article par article, par les membres.
- Son adoption devrait être suivi d'un programme de formation préparé attentivement.
- Le code devrait prévoir la collecte continue d'histoires de cas.
- Il faudrait prévoir comment sont soumises à enquête les violations du code et comment les comités de discipline procéderont.
- Il faudrait, pour en évaluer l'efficacité, prévoir comment sera établie la recherche continue.

De 1953 à 1992, dix révisions du code auront lieu. Le plan du code de déontologie de 1992 est le suivant, contenant plus de cent règles définies précisément :

- ↗ *Introduction*
- ↗ *Préambule*
- ↗ *Principes généraux : Compétence, Intégrité, Responsabilités scientifiques et professionnelle, Respect des droits et de la dignité de la personne, préoccupation du bien d'autrui, responsabilité sociale.*
- ↗ *Règles de déontologie : Règles générales ; Evaluation et intervention ; Publicité et autres déclarations publiques ; Thérapie ; Vie privée et confidentialité ; enseignement, supervision, recherche et publication, Expertise psychose-légale ; Solutionner des dilemmes éthiques.*

Un projet de révision en 2001 aboutit à une mouture définitive en 2002.

On voit donc qu'un code de déontologie est une photographie mais que les acteurs de la profession doivent être dans le même mouvement que la société pour adapter les règles à l'intérieur de cette même profession. Questionner un code de déontologie est ensuite faire appel à l'éthique.

Dans « Pratiques déontologiques en psychologie » Dana Castro et Marie Santiago-Delefosse Editions Hommes et perspectives, page 115-116

« La morale peut se satisfaire d'un consensus, en adhérant à une opinion commune, à des idées, à des comportements sous l'influence de la suggestion, par imitation d'un modèle dominant, au désir d'un chef idéal. La morale devient structurante quand elle défend des valeurs communes permettant aux hommes de vivre ensemble dans le respect mutuel. Si la morale énonce des principes, l'éthique les interroge, elle ne se réfère pas au collectif, elle se définit comme « l'art de diriger sa conduite » à un niveau individuel. Elle fait appel au sujet dans sa solitude, sa singularité, réalisant un acte au plus près de la vérité, de ce qui lui paraît le plus juste, sans qu'un jugement portant sur le bien ou le mal n'intervienne. »

*Résumé par Thierry Jourdan*